

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022**

Affaire suivie par :  
Evelyne SIMON  
Tél : 03 81 65 47 22  
Mél : ce.elections@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention  
25030 Besançon cedex

**Arrêté portant création des bureaux de vote électronique pour l'élection aux commissions consultatives mixtes académique et interdépartementale de l'académie de Besançon**

La Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, chancelière des universités,

Vu le code de l'éducation, notamment son article R. 914-10-17 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié, relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2014-1029 du 9 septembre 2014, relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et pour les élections professionnelles des maîtres des établissements d'enseignement privés des premier et second degrés sous contrat relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1<sup>ER</sup> au 8 décembre 2022 ;

Vu mon arrêté du 9 novembre 2022 portant création des bureaux de vote électronique pour l'élection aux commissions consultatives mixtes académique et interdépartementale de l'académie de Besançon

**ARRETE**

**Article 1** : Les dispositions de mon arrêté du 9 novembre 2022 susvisé sont annulées et remplacées comme suit.

**Article 2** : Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel à la commission consultative mixte académique et un bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel à la commission consultative mixte interdépartementale, organisées dans l'académie de Besançon :

Ils exercent les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

**Article 3** : Les bureaux de vote électronique, mentionnés à l'article 1<sup>er</sup>, sont institués pour les élections fixées du 1<sup>er</sup> décembre au 8 décembre 2022.

**Article 4** : Les bureaux de vote électronique sont composés comme suit :

**Bureau de vote électronique constitué pour l'élection de la commission consultative mixte académique**

Président : Madame Valérie PINSET, Secrétaire générale de l'académie de Besançon

Secrétaire : Madame Evelyne SIMON, adjointe à la directrice des personnels enseignants, rectorat Besançon

Secrétaire suppléant : Madame Christelle TRIMAILLE, cheffe de bureau BDSI, rectorat Besançon

Délégués de liste :

- CFTC :

titulaire : Monsieur Patrice MOUTON, ECR PLP, LP privé Ste Famille Besançon

suppléant : Madame Catherine BOUJU, ECR PLP, LP privé ST Pierre Fourier Gray

- CGT Educ'action :

titulaire : Madame Isabelle BOFFI, ECR certifiée, CLG privé F. Cartannaz Pirey

suppléant : -

- FEP/CFDT :

titulaire : Monsieur Nicolas SZUCHENDLER, ECR certifié, LGT privé ST Paul Besançon

suppléant : Madame Béatrice RONZI, ECR certifiée, CLG privé Notre Dame St Jean Besançon

**Bureau de vote électronique constitué pour l'élection de la commission consultative mixte interdépartementale**

Président : Monsieur Géraud VAYSSE, Secrétaire Général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Saône

Secrétaire : Monsieur Didier BARTHEL, responsable de division à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Saône

Secrétaire suppléant : Madame Evelyne SIMON, adjointe à la directrice des personnels enseignants, rectorat Besançon

Délégués de liste :

- CFTC :

titulaire : Madame Laurence MOUTON, ECR prof. des écoles, EEPR Saint Jean Besançon

suppléant : Madame Nadia SOUMMANE, ECR prof. des écoles, EEPR Ste Ursule St Joseph Besançon

- FEP/CFDT :

titulaire : Monsieur Nicolas SZUCHENDLER, ECR certifié, LGT privé ST Paul Besançon

suppléant : Madame Béatrice RONZI, ECR certifiée, CLG privé Notre Dame St Jean Besançon

- SPELC :

titulaire : Madame Laetitia DOS SANTOS, ECR prof. des écoles, EPPR St Louis Poligny

suppléant : Madame Marylène RIETMANN, ECR prof. des écoles, EPPR Ste Ursule Dole

**Article 5** : La Secrétaire Générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage dans les services académiques.

Fait à Besançon, le 17 novembre 2022

Pour la Rectrice et par délégation,  
La Secrétaire Générale de l'académie



Valérie PINSET